

PM Culture & Communication

Sujets / mesures	Articles Localtis
<p>Une offre culturelle d'excellence pour les quartiers</p> <p>Rôle central des Drac, avec un partenariat ministériel piloté par les préfetures de région.</p> <p>Les établissements publics sous tutelle du ministère, dans le cadre de la mission « vivre ensemble », participeront à cette politique. De nouveaux objectifs seront fixés à cette mission et il sera demandé à chaque établissement de développer sa présence dans les quartiers.</p> <p>Mobilisation de toutes les institutions culturelles financées par le ministère dans le cadre de leurs missions de service public.</p> <p>Les quartiers prioritaires seront au cœur du plan d'éducation artistique et culturelle du Gouvernement, adopté le 30 janvier 2008.</p> <p>Des activités culturelles seront proposées aux jeunes pendant les vacances d'été.</p>	<p>- <i>Le Conseil des ministres adopte un plan pour renforcer l'éducation artistique et culturelle</i>, 31 janvier 2008</p> <p>- <i>Une convention pour l'accès à la culture des jeunes défavorisés</i>, 13 février 2008</p>
<p>Les quartiers acteurs de la diversité culturelle et de la mémoire collective</p> <p>Structuration de pôles dans des quartiers où les cultures urbaines expriment une vitalité particulière. Bordeaux (pôle danse), Lille (pôle musique et danse), Paris, Bron (pôle danse), Marseille (pôle musique), et Montpellier pourront être étudiés.</p> <p>Partenariats avec les institutions culturelles de proximité afin de développer avec les habitants des actions culturelles visant à valoriser la mémoire et à exprimer la vie des quartiers.</p> <p>Rappel : convention Cité nationale de l'histoire de l'immigration / Délégation au développement et aux affaires internationales / ACSé.</p> <p>Année européenne du dialogue interculturel : appel à labellisation et/ou un appel à projet associé à des subventions lancé début 2008. Suivre les projets d'excellence repérés en 2008.</p> <p>Maintien de l'aide du ministère, via le CNC, à la commission Images de la diversité.</p>	
<p>Faire place à la qualité architecturale dans la rénovation urbaine</p> <p>Convention entre la Direction de l'architecture et du patrimoine et l'Anru.</p>	
<p>Ouvrir l'emploi culturel aux jeunes des quartiers</p> <p>Recrutement de jeunes diplômés des quartiers pour des emplois aidés consacrés à la médiation culturelle.</p> <p>Mesures facilitant l'accès des jeunes des quartiers à l'ensemble de l'enseignement supérieur culturel.</p>	
<p>Développer les partenariats avec l'ACSé et la DIV pour l'excellence culturelle ; associer l'initiative privée</p> <p>Une coordination interministérielle mise en place par un partenariat renforcé avec la DIV, l'ACSé et le ministre en charge de l'Immigration et de l'Intégration</p> <p>Développement des liens entre les initiatives privées et publiques, à travers la création d'un cercle des partenaires.</p>	

PM Défense

Sujets / mesures	Articles Localtis
<p>Les réservistes locaux à la jeunesse et à la citoyenneté</p> <p>Un échelon central de pilotage va être désigné en vue de coordonner l'action des RLJC sur le terrain et de leur apporter un soutien logistique adapté. Il sera assisté d'échelons locaux de coordination. De nouvelles missions leur seront confiées.</p> <p>Actuellement : 36 RLJC agréés, 60 bénévoles ont déposé un dossier. Possible de porter leur nombre à 200 pour la fin 2011</p>	
<p>Les lycées militaires</p> <p>Elargir les modalités d'accès des lycées de la Défense pour permettre à certains jeunes, bénéficiaires d'une bourse de l'Éducation nationale de les intégrer. 15 % des places.</p> <p>Expérimentation : une classe relai par lycée de la Défense, avec leur propre encadrement.</p> <p>Création d'une classe tampon par lycée de la Défense, pour faire acquérir le niveau nécessaire à l'intégration des CPGE</p>	
<p>Le tutorat</p> <p>2008-2009 : 150 filleuls 2009-2010 : 300 filleuls 2010-2011 : 450 filleuls</p>	
<p>Les cadets de la Défense</p> <p>Les jeunes cadets se feront connaître dans leur collège, en liaison avec les chefs d'établissement, ou directement dans les bureaux d'information et de recrutement des armées.</p> <p>Groupes d'une trentaine de personnes, rattachés à une unité d'active et encadrés par des réservistes. 14 séances, une demi-journée tous les quinze jours hors vacances scolaires, pour un volume global de 80 heures annuelles.</p> <p>Des camps d'été de cinq jours complètent ce dispositif.</p> <p>2008-2009 : 5 centres représentant 150 jeunes de 14 à 16 ans. 2009-2010 : 7 centres représentant 210 jeunes. 2010-2011 : 10 centres représentant 300 jeunes.</p>	

PM Economie, industrie, emploi

Sujets / mesures	Articles Localtis
Création du nouvel opérateur unique pour l'emploi Prise en compte explicite de la problématique de l'emploi dans les banlieues dans la future convention État - Unedic - Nouvel opérateur, notamment sur nécessité de certains services de proximité dans les quartiers. Les appels d'offres du nouvel opérateur en vue du recours aux opérateurs privés de placement prendront également en compte ce public. Le CIV de la fin 2008 présentera ces engagements et chaque CIV dressera le bilan d'avancement.	
Formation professionnelle Rappel : groupe de travail État/Régions/partenaires sociaux mis en place début avril 2008. Etude des réformes à conduire et préconisations. Ses conclusions seront rendues avant la fin du mois de juin et présentées devant le CNV. Négociations entre partenaires sociaux au second semestre. Objectif : une loi pour la fin de l'année.	
Le développement de l'offre d'insertion par l'activité économique L'opération de dynamisation des conseils départementaux de l'insertion par l'activité économique (CDIAE) permettra d'objectiver les besoins en offre d'insertion des ZUS. Rappel : circulaire du 26 janvier 2007 Préfets conduisent un diagnostic de l'offre d'insertion dans le département. Fournira les données nécessaires au développement d'outils de pilotage de l'IAE mis à la disposition des CDIAE. Les principales conclusions de ces diagnostics viendront alimenter des plans départementaux de développement et de consolidation de l'offre. Ces plans stratégiques seront finalisés avant la fin de l'année 2008 et seront le support des assises nationales des CDIAE (Bercy, décembre 2008.) La DGEFP fournira également aux DDTEFP les documents méthodologiques pour un renforcement des logiques de performance, associés aux financements des structures. L'instruction d'accompagnement précisera la nécessité d'intégrer des objectifs en matière d'accueil de publics prioritaires, notamment d'habitants issus des ZUS. La rénovation des modalités de financement qui sera mise en œuvre au cours de l'année 2009, assise sur une aide aux postes modulable en fonction des publics et de la situation de la structure, devrait offrir un outil aux DDTEFP pour favoriser l'accueil des habitants issus de ZUS en associant à ces objectifs des moyens financiers supplémentaires. Des objectifs de création de structure d'insertion par l'activité économique (SIAE) seront fixés dans les ZUS.	

Dans les départements comportant plusieurs ZUS, ces plans stratégiques de développement de l'IAE mettront l'accent sur la création de SIAE dans les ZUS avec un double objectif :

Accueillir dans ces nouvelles structures une proportion importante d'habitants issus de ZUS, en réglant les problèmes de mobilité qui constituent souvent une difficulté spécifique pour ces publics ;
Il sera donc fixé un objectif de rééquilibrage de l'offre d'insertion en ZUS. Cette opération sera accompagnée d'un plan de développement des EI en ZUS, avec une programmation spécifique des postes dans ce cadre.
Le CIV de la fin de l'année 2008 présentera le détail des engagements qui seront pris pour développer l'offre d'insertion par l'activité économique dans les quartiers et chacun des CIV suivants dressera le bilan d'avancement de leur mise en œuvre.

PIM Education

Sujets / mesures	Articles Localtis
<p>Absentéisme</p> <p>Réduire d'au moins 10 % par an le nombre de décrocheurs issus des quartiers prioritaires dans chaque département. Augmenter d'au moins 10 % par an le nombre de décrocheurs ayant reçu une solution d'orientation positive avant la fin de l'année scolaire dans chaque département.</p> <p>L'EN réalisera un repérage individuel des élèves déscolarisés, et une étude sera menée sur interface possible avec les missions locales.</p> <p>Le préfet établira un diagnostic de la situation des sites en politique de la ville pour le traitement du décrochage scolaire dans les quartiers.</p> <p>Des procédures de suivi seront établies dans le cadre d'une convention associant notamment la Mission générale d'insertion de l'Éducation nationale et les missions locales. Ces modalités bénéficieront d'un financement prioritaire sur les crédits « politique de la ville » et au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance.</p> <p>Une circulaire interministérielle sera diffusée avant la rentrée scolaire de septembre 2008.</p> <p>La mobilisation des dispositifs de la deuxième chance sera étendue.</p> <p>Dans les quartiers les plus concernés sera constitué un « vivier » de personnes susceptibles d'assurer la fonction de tuteur.</p> <p>Développement de la découverte professionnelle.</p> <p>Un portail Internet mettre en place des actions de communication contre les effets du décrochage.</p> <p>Les délégués du préfet seront mobilisés.</p>	<p>- <i>Les maires autorisés à recenser les élèves et à repérer l'absentéisme</i>, 15 février 2008</p> <p>- <i>Obligation scolaire : les maires devraient être dispensés de déclarer leurs traitements automatisés selon la Cnil</i>, 18 février 2008</p> <p>- <i>La "base élèves" continue de susciter des inquiétudes</i>, 11 mars 2008</p> <p>- <i>Absentéisme des élèves : une circulaire devrait bientôt paraître</i>, 17 mars 2008</p> <p>- <i>La Cnil propose un mode d'emploi de la base élèves</i>, 15 avril 2008</p> <p>- <i>La "base élèves" à nouveau expurgée de données personnelles</i>, 13 juin 2008</p>
<p>Renforcer l'accompagnement éducatif</p> <p>Un accueil éducatif de 2 heures par jour, après les cours, quatre jours par semaine. Objectif : 100 % des écoles en ZEP ayant organisé un accompagnement éducatif à la rentrée 2009. Assurer la complémentarité entre les différents dispositifs de prise en charge des élèves hors temps scolaire.</p>	<p>- <i>Le busing sera expérimenté dans 50 écoles dès la rentrée prochaine</i>, 29 mai 2008.</p>
<p>Renforcer l'accès aux CPGE</p> <p>Augmenter dans chaque lycée général et technique, la proportion d'élèves méritants, boursiers et/ou issus d'éducation prioritaire ou de zones urbaines sensibles accédant aux CPGE.</p> <p>Identifier les établissements qui n'ont pas atteint les 5 % d'élèves de terminales générales et technologiques ayant déposé un dossier d'inscription pour une CPGE pour la rentrée 2008 et les mobiliser en retour.</p> <p>Mettre en place un accompagnement social répondant aux questions des élèves, en particulier sur les frais d'inscription et de déplacements.</p> <p>Développer le « tutorat » par une forte mobilisation des lycées (fonds sociaux) et d'organismes comme le CROUS.</p>	

<p>À partir des constats établis en 2007, rechercher une hausse à la fois des élèves issus de PCS défavorisées comme de la proportion de filles inscrites, avec une cible pluriannuelle (échéance 2010) de 30 % de boursiers au sein des CPGE.</p> <p>Dans le projet annuel de performance 2009, créer un nouvel indicateur mesurant la part des élèves des PCS défavorisées en 1re et en 2e années de CPGE.</p>	
<p>Renforcer le soutien des lycéens en dehors des cours</p>	
<p>Installer un dispositif expérimental de réussite scolaire en lycée au cours de l'année scolaire 2008-2009 dans 200 lycées d'enseignement général et technologiques ou professionnels sur l'ensemble des académies y compris dans les DOM.</p> <p>Organiser cet accompagnement à raison de quatre heures par semaine tout au long de l'année scolaire et durant les vacances de Toussaint, d'hiver et de printemps.</p> <p>Faire reposer l'encadrement du dispositif sur des enseignants volontaires, des étudiants de deuxième année de master, tout particulièrement ceux se destinant aux métiers de l'enseignement, des assistants d'éducation.</p> <p>100 % des 200 lycées devront avoir installé ce dispositif durant l'année scolaire et les périodes de congé scolaire durant l'année scolaire 2008-2009. Les indicateurs spécifiques à ces établissements, notamment la réussite aux examens, devront, dans une perspective triennale, présenter une amélioration sensible des taux d'obtention des baccalauréats professionnels et généraux et des BEP.</p>	

PM Immigration / intégration

Sujets / mesures	Articles Localtis
<p>Ségrégation urbaine</p> <p>Projet de « charte pour favoriser l'intégration par le logement et prévenir les phénomènes de ségrégation urbaine » a été initié par les ministères chargés du logement et de l'intégration. Associer l'État, les bailleurs sociaux (USH), le 1 % logement (UESL) et l'AMF.</p> <p>Une circulaire conjointe du ministre de l'Intégration et du ministre chargé du Logement orientera l'action des préfets :</p> <ul style="list-style-type: none">- diagnostic de l'existence de situations de concentration territoriale de populations en difficulté économique et sociale, notamment étrangère. Prise en compte dans les plans départementaux pour l'accès au logement des personnes défavorisées (PDALPD) et les plans locaux de l'habitat (PLH).- Prendre appui sur les politiques et procédures dans le champ du logement.- rôle du contingent préfectoral de logements sociaux pour éviter les ghettos	
<p>Accès à l'emploi des étrangers primo-arrivants</p> <p>Mieux orienter les demandeurs d'emploi signataires du CAI vers les métiers des services à la personne et raccourcir les délais d'accès à l'emploi.</p> <p>Conclusion d'accords cadres avec les organisations représentant les employeurs, ainsi que l'agence nationale des services à la personne et le service public de l'emploi, pour articuler le bilan de compétences prévu dans le cadre du contrat d'accueil et d'intégration et la mise à l'emploi des personnes concernées (embauche directe, formation préparatoire).</p>	

PM Jeunesse / Sport

Sujets / mesures	Articles Localtis
<p>CNDS</p> <p>Pérenniser 60 % des 330 emplois STAPS – quartiers. 2008 : 15 % des crédits du CNDS, au lieu de 7,4 % en 2007, seront spécifiquement consacrés à l'accès au sport des habitants des quartiers populaires. Le taux de subvention des équipements sportifs situés dans les quartiers populaires sera doublé pour passer de 7,5 % à 15 %.</p> <p>Augmenter les subventions consacrées aux associations sportives.</p> <p>Le taux d'effort pour ces mesures sera maintenu jusqu'en 2011.</p>	
<p>Fédérations sportives</p> <p>Inciter les fédérations sportives agréées à prendre en considération les habitants des quartiers populaires (objectifs annuels fixés dans le cadre de la négociation pour la mise en œuvre des conventions pluriannuelles d'objectif).</p> <p>Employer une partie des cadres techniques sportifs mis à la disposition des fédérations par l'État, au profit des opérations dans les quartiers éligibles à la politique de la ville.</p>	
<p>Associations</p> <p>Connaître et suivre le tissu associatif des 215 quartiers du PEB. Recensement des associations des 215 quartiers du PEB : 3e trimestre 2008.</p> <p>Mettre en place un label pour distinguer les initiatives créatrices de lien social dans les quartiers EB.</p> <p>Rédaction du cahier des charges : 3e trimestre 2008.</p> <p>Constitution d'un groupe de pilotage : 2nd semestre 2008. Attribution des labels : annuellement à partir de 2009.</p> <p>Développer le partenariat avec les centres ressources mis en place par la DIV. Mobiliser le réseau déconcentré pour le recueil et la diffusion des bonnes pratiques. Elaboration du programme de contact, d'information et, pour les associations de jeunesse et de loisirs, d'accompagnement : 4e trimestre 2008.</p> <p>Mise en œuvre : de fin 2008 à début 2011.</p> <p>Favoriser la formation des bénévoles. Accès pour les acteurs locaux non institutionnels des quartiers PEB à l'expertise du pôle national « sport - éducation - insertion ».</p>	

PM Justice

Sujets / mesures	Articles Localtis
<p>Développer l'accès au droit</p> <p>Compléter le réseau des PAD dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les trois prochaines années. (30 PAD supplémentaires)</p>	
<p>Développer l'accès au contrat Civis</p> <p>Rappel : l'expérience menée depuis 2006 dans les six départements dotés d'un préfet à l'égalité des chances a permis de mettre en place 300 Civis par département pour des personnes condamnées à des peines de moins de un an de prison d'une part, ainsi que 30 Civis par département prioritaire pour des mineurs pris en charge par la PJJ.</p> <p>Faire bénéficier les jeunes de 16 à 25 ans pris en charge par l'institution judiciaire d'une insertion professionnelle adaptée en développant le Civis sur l'ensemble du territoire, afin que : 5 000 personnes relevant des services pénitentiaires et 1 000 mineurs relevant des services de la PJJ puissent en bénéficier annuellement. 50 % de cet effectif sera issu des quartiers prioritaires de la politique de la ville.</p>	<p><i>- Plus de 100.000 jeunes ont trouvé un emploi durable grâce au Civis, 14 avril 2008</i></p>
<p>Ouvrir des classes préparatoires intégrées dans les écoles du ministère de la Justice</p> <p>Ouvrir des classes préparatoires aux concours d'entrée des écoles du ministère de la Justice. Diversifier l'origine sociale des magistrats et des fonctionnaires du ministère de la Justice.</p> <p>Nombre d'étudiants concernés : 71 pour l'année 2008 ; de 10 à 20 % pour les années suivantes.</p>	
<p>Développer le parrainage des mineurs par la PJJ</p> <p>Rappel : ce programme a fait l'objet d'un développement spécifique dans les départements « égalité des chances » depuis le CIV de 2006. 846 conventions signées, 1 000 prévues pour le 31 décembre 2008.</p> <p>Étendre et renforcer le dispositif à 1 500 conventions signées par an pour les trois prochaines années. Au moins 50 % des conventions concerneront des mineurs issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville.</p>	

PM Logement /Ville

Sujets / mesures	Articles Localtis
<p>Amélioration de la qualité du service</p> <p>Expérimenter puis rendre obligatoire la signature avec chaque bailleur social présent dans les quartiers d'une convention d'utilité sociale comprenant des engagements en matière de qualité de service aux habitants à compter de 2010 (projet de loi logement) Un accord sera conclu avec l'USH dès 2008 pour encadrer la mise en œuvre des conventions d'utilité sociale. Il comprendra un volet relatif à la qualité de service.</p> <p>Dans les quartiers en rénovation urbaine, le volet « qualité de service » de la convention est rendu cohérent avec la convention de gestion urbaine de proximité (GUP).</p> <p>Évaluation des actions de l'organisme par les services déconcentrés et dans le cadre des contrôles de la Mission interministérielle d'inspection du logement locatif social. Pénalité financière en cas de non respect des engagements.</p>	<p>- Une charte d'utilité sociale pour quantifier les objectifs de vente des logements sociaux, 19 septembre 2007</p> <p>- Le projet de loi "mobilisation pour le logement" se précise, 19 mai 2008</p> <p>- Mobilisation pour le logement : les points clefs du projet de loi, 28 juillet 2008</p>
<p>Protection des copropriétés dans le cadre de la vente des HLM</p> <p>Rappel : L'accord relatif aux parcours résidentiels des locataires signé entre l'État et l'Union sociale pour l'habitat (USH) en décembre 2007 a prévu un objectif de mise en vente, aux locataires de logements sociaux, de 40 000 logements par an. Un accord similaire a été passé avec la fédération des SEM sur un objectif de vente de 3 000 logements par an.</p> <p>Le projet de loi de mobilisation pour le logement complétera ces dispositions en prévoyant la constitution de provisions spéciales par le syndicat des copropriétaires, en vue de réaliser les travaux d'amélioration des parties communes et des éléments d'équipement commun identifiés lors de la vente.</p>	<p>- Le projet de loi "mobilisation pour le logement" se précise, 19 mai 2008</p>
<p>Gestion des copropriétés : de la création à la gestion</p> <p>Assurer une bonne gestion des copropriétés, prévenir leur dégradation et, si besoin, engager des opérations de redressement.</p> <p>Dès l'apparition des premières difficultés financières du syndicat des copropriétaires, permettre à la puissance publique d'agir en amont. La procédure permet la désignation d'un mandataire ad hoc dont les préconisations sont mises en œuvre par le syndicat des copropriétaires.</p> <p>Une disposition en ce sens est prévue dans le projet de loi sur le logement.</p> <p>Préparer et mettre en œuvre avec la Chancellerie et le ministère de l'Économie les mesures permettant d'agir sur trois plans : une meilleure information des copropriétaires lors de l'achat ; l'amélioration des procédures curatives en cas de copropriété en difficulté ; la professionnalisation et l'encadrement du métier de syndic. La réflexion et la concertation seront menées d'ici à fin mars 2009, de manière à mettre en œuvre les mesures en 2009.</p>	

PM MEEDDAT

Sujets / mesures	Articles Localtis
<p>Transport</p> <p>Rappel : PEB = réservation de 500 M€ pour les transports urbains de désenclavement des quartiers prioritaires (220 M€ en Île-de-France + 20 M€ d'amélioration de la desserte bus en Île-de-France + 260 M€ en province).</p>	
<p>Permis de conduire.</p> <p>Renforcer le dispositif du « permis à un euro par jour » tout spécifiquement en direction des jeunes des quartiers. Un système de garantie en lien avec la Caisse des dépôts et consignations est à l'étude. Il s'appliquera aux habitants des quartiers prioritaires. Mise en œuvre début 2009.</p> <p>Diffusion et généralisation des expériences « bourse au permis de conduire », et soutien dans le cadre des Cucs aux « écoles de conduite associatives ».</p>	<p>- <i>"Un permis pour travailler" : c'est le pari réussi de l'auto-école créée par la mission locale du Pays royannais</i>, 10 mai 2006</p> <p>- <i>Le permis de conduire en échange de travaux d'intérêt général</i>, 20 juillet 2007</p> <p>- <i>Huit collectivités lauréates des Echarpes d'or 2007 de la Prévention routière</i>, 23 novembre 2007</p> <p>- <i>Partenariat gouvernement-AMF pour faciliter l'accès des jeunes au permis de conduire</i>, 3 janvier 2008</p> <p>- <i>"On m'aide à passer mon permis, donc j'aide pour l'intérêt général"</i>, 22 mai 2008</p>
<p>Environnement / Nuisances sonores</p> <p>Rappel : Grenelle = recensement des points noirs « bruit » du territoire.</p> <p>Les financements « bruit » issus des suites de ce Grenelle vers les quartiers prioritaires seront priorisés. Recensement des points noirs « bruit » 2008 (routiers, ferroviaires et aéroportuaires) avec la prise en compte des zonages de l'Anru.</p> <p>Le programme annuel 2009 et des années suivantes, intégrera en priorité des quartiers au sein de la programmation annuelle permettant des avancées significatives pour la protection de leurs habitants.</p>	<p>- <i>Les villes progressent dans l'élaboration de cartes du bruit</i>, 12 décembre 2007</p> <p>- <i>Beaucoup de progrès restent à faire dans la lutte contre les nuisances sonores aéroportuaires</i>, 14 avril 2008</p> <p>- <i>Le projet de loi d'orientation du Grenelle de l'environnement est bouclé</i>, 30 avril 2008</p> <p>- <i>Le comité opérationnel bruit du Grenelle propose un traitement global des nuisances sonores</i>, 28 juillet 2008</p>

PM Outre-mer

Sujets / mesures	Articles Localtis
<p>SMA</p> <p>Rappel : PEB = place capitale des écoles de la deuxième chance. Outre-mer : Service militaire adapté, dans le secteur de la formation professionnelle et de l'insertion sociale pour ceux qui sont le plus éloignés du marché du travail. 2 900 volontaires annuels. Budget 2008 =120 millions d'euros. Rationaliser ses moyens pour porter le nombre de ses bénéficiaires à 4 000.</p>	<p>- <i>Le SMA, solution miracle pour l'insertion des jeunes outre-mer ?</i>, 31 octobre 2007.</p>
<p>Filières d'excellence</p> <p>Rappel : une mission confiée à Richard Descoings (juin-octobre 2008), pour remédier à la sous-représentation des jeunes ultra-marins dans les filières d'excellence.</p> <p>Information des candidats potentiels. Aide à la préparation des épreuves dans un cadre que la mission définira : modules de cours proposés dans les lycées, développement des formations en ligne existantes, formules de tutorat/parrainage par des anciens élèves des IEP, des acteurs économiques, des responsables politiques, des universitaires. Organisation déconcentrée des épreuves. Suivi des admis en partenariat avec les collectivités ultra-marines (passeport mobilité, compléments de bourses, suivi pédagogique).</p>	
<p>Lutte contre l'illettrisme</p> <p>Volet éducatif du PEB complété Outre-mer par l'attention portée par les services de l'État et notamment le SEOM à la lutte contre l'illettrisme. Un premier bilan d'étape vient d'être fait du Plan de prévention et de lutte contre l'illettrisme : 2007-2013 (lancé il y a moins d'un an à La Réunion). Objectif : - 10% d'illettrés à La Réunion avant 2013. Les mesures les plus efficaces de ce Plan seront mises en œuvre dans les territoires ultra-marins touchés par l'illettrisme.</p>	
<p>Logement</p> <p>Future loi de programme pour le développement économique et la promotion de l'excellence Outre-mer. Proposera :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Production de logements sociaux par la mobilisation de l'épargne fiscale et effort financier renforcé de l'État par l'augmentation de la LBU. - Action à toutes les étapes de la réalisation de logements et la mobilisation de tous les acteurs. Prise en compte de la question de foncière (signature de conventions d'aménagement foncier avec les maires et les EPCI pour inciter à la mise à disposition de terrains). Utilisation plus souple des Fonds Régionaux d'Aménagement Foncier et Urbain. Extension à l'Outre-mer de la possibilité pour les préfets de réquisitionner les logements vacants. Hausse des paramètres de financement traditionnel du logement social pour faire face à la hausse des prix de construction. Solvabilité du locataire : réévaluation du 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Début des arbitrages pour la loi-programme et les "zones franches globales d'activités"</i>, 10 décembre 2007 - <i>Derniers arbitrages pour le projet de loi-programme sur l'outre-mer</i>, 6 février 2008 - <i>Yves Jégo se rend à la Réunion avec des garanties pour l'outre-mer</i>, 25 mars 2008 - <i>Yves Jégo veut associer les collectivités au projet de loi-programme</i>, 15 avril 2008 - <i>350 millions d'euros par an au logement social d'Outre-mer</i>, 24 avril 2008 - <i>Loi-programme sur l'outre-mer : un dernier round auprès des collectivités</i>, 30 avril 2008 - <i>Loi Outre-mer : le logement social reste la priorité mais des aménagements sont possibles</i>, 30 mai 2008 - <i>Le gouvernement va différer son projet de loi-programme pour l'outre-mer</i>, 5 juin 2008

<p>forfait charge (allocation logement) et mise en place d'un mécanisme d'allocation logement pour les personnes vivant en foyer.</p> <ul style="list-style-type: none">- Favoriser la mixité sociale et l'accèsion à la propriété (parcours résidentiel). Maintien d'une partie conséquente de la défiscalisation du logement intermédiaire. Maintien des dispositifs pour les primo-accédants et en faveur de la réhabilitation des logements anciens et insalubres	<ul style="list-style-type: none">- <i>Adoption en Conseil des ministres du projet de loi-programme, 28 juillet 2008</i>- <i>Vers une révolution du logement social outre-mer ?, 29 juillet 2008</i>
---	---

PM Santé

Le plan triennal du ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative propose d'orienter, à budget constant, trois des mesures participant de son action au profit des 215 quartiers concernés par le plan Espoir banlieues.

Sujets /mesures	Articles Localtis
<p>Financer des maisons de santé pluri-professionnelles</p> <p>Rappel : une subvention de 50 000 euros est disponible pour 100 projets de développement ou de création de maisons de Santé pluri-professionnelles. Parmi ces 100 projets, 50 devront se situer dans des zones décrites comme défavorisées ou très défavorisées par le zonage national décliné en région par les missions régionales de santé. 30 au moins se situeront dans les quartiers Espoir banlieues. Calendrier : 10 maisons de santé créées chaque année dans les quartiers du PEB</p>	<p><i>- Maisons de santé : Roselyne Bachelot veut mettre de l'ordre, 11 avril 2008</i></p>
<p>Lutter contre les refus de soins</p> <p>Ramener en 3 ans les pratiques de refus de soins dans les quartiers du plan Espoir banlieues au niveau des taux nationaux.</p> <p>Améliorer les signalements de refus de soins, dissuader les refus de soins en renforçant les sanctions financières, et assurer un meilleur suivi des professionnels de santé pratiquant des refus de soins. Les caisses d'assurance maladie identifieront les 5 % qui reçoivent le moins de bénéficiaires de la CMU-c. Les mesures de renforcement des sanctions figureront dans le projet de loi présenté par la ministre en charge de la Santé en septembre prochain.</p>	
<p>Mettre en œuvre des contrats locaux de santé publique</p> <p>Rappel : les contrats locaux de santé publique, prolongements contractuels des ateliers santé ville (ASV), permettent de développer, dans les collectivités locales éligibles, des moyens d'observation, de mobilisation et de coordination des ressources sanitaires. Ces CLSP sont intégrés au plan régional de santé publique (PRSP) et bénéficient d'une évaluation prioritaire de leurs demandes de financement.</p> <p>Les agences régionales de santé devraient intégrer les groupes régionaux de santé publique (GRSP) et ainsi assurer le rôle d'attribution des financements relatifs à la mise en œuvre des PRSP. Expérimenter cette mesure, sur des sites pilotes proposés par les préfets parmi les communes et agglomérations en CUCS dotées d'un atelier santé ville (ASV) et comportant au moins un des 215 quartiers du PEB.</p>	<p><i>- Les villes veulent s'appuyer sur des contrats locaux de santé publique, 14 mars 2008</i></p>

HC Solidarités actives

Sujets / mesures	Articles Localtis
<p>RSA</p> <p>Les quartiers des banlieues seront destinataires d'une part significative des moyens consacrés au RSA, dès 2009.</p>	<p>- <i>RSA : principe maintenu, modalités revues</i>, 25 avril 2008</p> <p>- <i>RSA : l'avant projet de loi prévoit un mode d'emploi comparable à celui du RMI</i>, 18 juin 2008</p> <p>- <i>RSA : la conférence dégage des points de consensus... mais laisse des points de suspension</i>, 10 juillet 2008</p>
<p>Mettre en valeur l'ensemble des expérimentations sociales coïncidant avec la géographie des quartiers</p> <p>Rappel : un certain nombre des 37 expérimentations du HCSA rejoignent les préoccupations et la géographie de la politique de la ville. Ces expérimentations (développement du microcrédit par exemple) seront évaluées de façon à définir leur bien fondé.</p> <p>Comprendre les ressorts des succès rencontrés dans les quartiers populaires pour généraliser ces initiatives au bénéfice de l'ensemble de ces quartiers. Les CIV à venir rendront compte de l'avancement et des évaluations de ces expérimentations.</p>	
<p>Territorialiser les données du « tableau de bord » de suivi de la pauvreté</p> <p>Rappel : le « tableau de bord » de suivi de la pauvreté ne contient pas, aujourd'hui, de données territorialisées.</p> <p>Un travail à piloter en lien avec l'Onzus conduira à mettre en place des outils territorialisés d'évaluation de la réduction des écarts structurels entre les quartiers de la politique de la ville et le reste du territoire. Le CIV de la fin de l'année 2008 présentera ces nouveaux outils d'évaluation.</p>	<p>- <i>Un groupe de travail va plancher sur un rapport-type unique "développement social urbain"</i>, 21 janvier 2008.</p>

PM Supérieur

Sujets / mesures	Articles Localtis
<p>Ouverture sociale des filières sélectives</p> <p>Porter en trois ans le taux de boursiers en CPGE à 30 %, soit à 12 600 boursiers de l'enseignement supérieur en première année, contre 8 400 actuellement. Chaque année, la candidature en CPGE doit concerner 1 500 boursiers de l'enseignement scolaire de plus que l'année précédente. Actions d'information, mobilisation des places vacantes et augmentation de l'effectif de première année à 42 000 étudiants. Mise en place d'une politique d'accompagnement personnalisé. Développement du tutorat des lycéens par des étudiants des grandes écoles, des écoles d'ingénieurs, des universités.</p>	
<p>« Cordées de la réussite »</p> <p>Chacun des lycées des 215 quartiers prioritaires devra appartenir à une cordée dans les trois ans qui viennent. Passer de 100 têtes de cordée à 300 en trois ans. Les cordées seront labellisées et soutenues avec la reconnaissance de l'investissement des étudiants dans les cordées.</p>	
<p>DAEU</p> <p>Accroître sensiblement le nombre d'inscrits à la préparation au diplôme d'accès aux études universitaires (12 000 actuellement) et d'augmenter les taux de réussite (le ratio diplômés/inscrits est aujourd'hui de 40 %). Effort particulier sur les universités qui assurent une préparation au DAEU dans les académies qui connaissent les taux les plus faibles de réussite au baccalauréat : faire connaître cette formation, renforcer l'encadrement pédagogique, développer la formation à distance.</p>	

PIM Travail

Sujets / mesures	Articles Localtis
<p>Développement de la garde d'enfants</p> <p>Lancement d'expérimentations de gardes d'enfants adaptées aux besoins des familles des quartiers populaires, contribuant par ailleurs à favoriser la création d'emplois de services à la personne.</p>	
<p>Création et reprise d'entreprises par les femmes en banlieue</p> <p>Promouvoir l'entrepreneuriat des femmes en banlieue, en partenariat avec les partenaires traditionnels de la création d'entreprise. Sensibiliser les services d'amorçage de projets ou de business angels.</p> <p>Renforcer l'ancrage des réseaux traditionnels d'accompagnement à la création d'entreprise dans les banlieues.</p> <p>La mise en œuvre des maisons de la création d'entreprise dans les quartiers en difficulté doit également être l'occasion d'intégrer, dans les objectifs du projet, un objectif de mixité.</p> <p>Développer les actions permettant de passer d'une activité informelle à une réelle création d'entreprise.</p> <p>Renforcer la territorialisation du Fonds de garantie pour la création, la reprise et le développement d'entreprises à l'initiative des femmes.</p>	
<p>Education au respect</p> <p>Actions de sensibilisation par le service des droits des femmes avec des établissements scolaires et leurs enseignants pour sensibiliser les élèves à l'égalité entre les garçons et les filles et au respect des filles par les garçons.</p> <p>Actions ciblées sur les familles et les organismes susceptibles d'intervenir auprès des garçons, des filles et de leurs familles.</p>	